



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°111 du 6 juillet 2007

Spécial **Comptes Rendus**

SOMMAIRE

- Compte rendu de la réunion du 28 juin entre la direction et les organisations syndicales
- Echos des universités

Compte Rendu de la réunion du 28 juin 2007

Réunion Direction - Organisation syndicales

Présents : Directeur Général, M. Migus, Secrétaire Général M. Resplandy-Bernard, ainsi que Mme Sinanides et M. Rident, adjoints de la DRH

Les organisations syndicales : SNCS-FSU, SNPRES-FO, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC, SNPTES-UNSA, Sup'Recherche EPST-UNSA, SUD et le SNTRS-CGT (Didier Gori et Annick Kieffer)

En introduction, le Directeur Général nous indique que la DRH est excusé et que les questions qui relèvent des ressources humaines devront lui être posées à la prochaine réunion le 5 juillet.

L'ordre du jour porte sur :

- l'installation du siège sur l'Îles Seguin
- CR du CA du 21 juin 2007 (autour du schéma stratégique)

CR du CA sur le schéma stratégique :

Le **DG** rappelle qu'il s'est engagé (*un peu trop à notre goût* sur un calendrier rigoureux. Le schéma stratégique ajoute-t-il devait faire l'objet d'un vote dans sa globalité lors du CA du 21 juin. Un plan d'action devait en découler. En raison des « tumultes » politiques, et de l'incertitude qui entoure l'avenir du CNRS, le **DG** indique que ce vote ne sera remis au CA qu'au mois d'octobre. Le plan d'action va néanmoins faire l'objet d'une réflexion avec une première réunion d'échanges avec les syndicats en septembre.

Le **DG** dément les « bruits » d'intégration des chercheurs dans les universités. Il indique que le représentant du ministère au CA (G. Bloch), lorsque la direction du CNRS a demandé s'il fallait poursuivre le schéma stratégique a répondu que chaque EPST doit décliner « sa stratégie au sein d'une stratégie plus globale définie par le ministère ». Le **DG** a insisté sur la nécessité de « ralentir » la procédure pour ne pas reproduire certaines erreurs (*allusion aux déboires de B. Larrourou*) malgré le soutien appuyé de personnalités extérieures lors du CA. Il souhaite attendre pour poursuivre les concertations avec le ministère et la communauté doit exprimer son avis à l'égard de la tutelle. Après la consultation du CA sur les 4 premières pages qui constitue le chapeau politique du schéma, des discussions et un vote du CS sont programmés sur les pages 5 à 50 (*NB les pages 1 à 4 n'ont pas été l'objet d'un vote au CA en raison de leur caractère explosif, notamment sur la dernière page, voir le CR de Daniel Steinmetz*).

La Direction a fortement insisté sur la « nécessité d'attendre ». *Cette prudence excessive n'est pas habituelle et sonne comme une extrême inquiétude de nos responsables... Ce n'est pas rassurant du tout.*

Concernant les éventuelles discussions autour d'un budget prévisionnel, le **SG** indique qu'elles sont difficiles par manque de modélisation et par le fait que la négociation devra être menée avec le ministère de tutelle et avec celui du budget. Le paysage ajoute-t-il sera clarifié par la loi. Les débats concernant les postes et les renouvellements des départs sont reportés, le **SG** prétextant que l'arbitrage n'a pas encore été tranché par le Ministère. Il souligne qu'il n'a pas été dit qu'il n'y aurait pas de créations nouvelles. Le **DG** indique que les Départements Scientifiques n'ont à aucun moment présenté les crédits récurrents comme prioritaires. La priorité a été plutôt accordée aux remplacements de postes d'ITA. Le **DG** a réaffirmé que **la priorité de la Direction ne sera pas le renouvellement des postes mais l'amélioration de l'attractivité des carrières**. Il indique très clairement vouloir « favoriser les bons quelque soit leur âge ». La seconde priorité de la Direction sera les postes ITA, les plates-formes mutualisées, les équipements et les personnels pour les faire tourner et en 3^{ème} les recrutements des chercheurs et plus particulièrement pour les secteurs qui en ont fait spécifiquement la demande (exemple le SPI et des CR1 en SHS).

Le SNTRS est intervenu pour rappeler qu'en terme d'emploi, nous n'avons pas eu la confirmation qu'il s'agisse d'emplois statutaires. Nous sommes également intervenus pour rappeler les besoins en moyens techniques autant qu'humains des laboratoires notamment en SHS. Nous avons insisté sur l'importance à accorder aux carrières des ITA et rappelé notre opposition aux primes individualisées. Nous avons réclamé que la prospective

sur les emplois ITA s'appuie sur le comité national ; les comités d'évaluation des unités doivent prendre en compte les techniques et les besoins en personnels et en qualifications nécessaires. Sur les questions de revalorisation de carrière le syndicat a souligné l'importance d'une véritable démocratie qui permet de ne pas se soumettre aux organisations ou aux thématiques de recherche à la mode. Ces « modes » ayant une incidence dans la reconnaissance des qualifications. Cet aspect a été repris par le **SGEN** et l'**UNSA** qui ont insisté en précisant que toute démarche de valorisation des carrières par le biais des promotions implique de sortir de la situation de blocage des carrières actuel et implique donc un plan de reclassement. Les problèmes des concours ont aussi été évoqués et la direction a affirmé que les services RH réfléchiraient à une procédure d'accompagnement du travail des jurys. Le **SGEN** a insisté sur l'ouverture de certains postes sans véritable prospective. Le **DG** en reconnaît les effets néfastes comme ce fut le cas pour le Génopôle.

Le **DG**, revient dans la discussion sur ce qu'il appelle la « zoologie » des organismes. On ne peut faire du tout projet précise-t-il. Les pays qui l'ont fait reviennent en arrière. Arrêter de parler de l'exception française. On n'est pas si exceptionnel (voir l'organisation de la recherche aux USA, en Grande Bretagne en Allemagne avec les Max Planck) Il faut une vision globale. Il faut lire le Livre Vert de la Communauté européenne. Il y a un problème de méconnaissance des politiques de l'organisation de la recherche. Le CNRS fera une réponse commune avec d'autres organismes de recherche européens. Sur la loi sur l'autonomie des universités, le **DG** estime que les modifications apportent quelques changements, mais « pas tant que ça ». Il ne répond pas sur le recrutement de contractuels.

Point sur le CR projet de déménagement du siège à l'Île Seguin :

La Direction nous a présenté le projet avec un niveau de détails qui laisse clairement imaginer que le niveau de réflexion est déjà considérablement avancé. Le **SG** a fait preuve d'un grand enthousiasme sur ce dossier, même s'il indique que nous en sommes à un « pré pré- projet ». Le siège serait alors en grande partie installé (y compris le CN) sur l'Île à l'exception de quelques services qui intégreraient des locaux à Meudon.

La vente du siège actuel doit financer le projet de siège et les rénovations du site de Meudon avec la destruction de certains bâtiments et la réhabilitation d'autres structures. La discussion autour du projet sur l'Île laisse apparaître un gros point faible autour de la mobilité et des transports. L'accès à l'Île serait réduite à une circulation dite « douce » soit piéton et cycles et avec de rares véhicules.

Le CNRS serait localisé à la pointe Sud-Est de l'Île sur 3 bâtiments : le siège, des services et locaux mutualisés entre l'administration et les laboratoires SHS. Cela concernerait la restauration, ou des salles de réunions ou de séminaires, et les laboratoires SHS (env. 20 à 28 unités). Une résidence serait affectée à l'hébergement de chercheurs sur l'Île. Un contingent de logements sociaux serait demandé dans les communes voisines. Le **SG** a indiqué que « l'établissement avait aussi un grand besoin de logement sociaux d'un niveau (*socia*) un peu supérieur ».

Echos des universités

Rouen

Voici la motion adoptée par la réunion des 3 conseils de l'université de Rouen, ce mardi 3 juillet (à partir de motions d'autres universités ... merci à elles)
par 49 Pour, 3 Contre et 6 Abstentions.

"Les 3 conseils de l'université de Rouen, réunis le 3/07/07, pour débattre du projet de loi "portant organisation de la nouvelle université", tiennent à protester vigoureusement contre le calendrier de discussion du projet de loi. Les

modalités de concertation adoptées, inacceptables et inédites, témoignent d'un mépris du dialogue social et de la communauté universitaire.

L'urgence d'une mise à niveau du budget des universités nous semble la première priorité. Cette mesure doit s'accompagner d'un rattrapage effectif des dotations des établissements historiquement moins bien dotés, à l'image de notre université. Dans cette perspective, un collectif budgétaire significatif 2007 peut dans l'immédiat répondre aux urgences sur le plan des moyens. L'autonomie financière accrue inscrite dans le projet de loi risque de conduire à une mise en concurrence accrue des universités.

Sur le fond, ce projet est présenté avec un affichage attirant, celui de l'autonomie, mais il détourne en fait cette notion puisqu'il remettrait en cause :

- le caractère démocratique du fonctionnement de l'université (notamment en raison de la faible représentation des personnels et des étudiants dans le Conseil d'Administration et du mode d'élection majoritaire dans le collège des enseignants-chercheurs et assimilés) ;
- les modes de recrutement et les statuts de l'ensemble des personnels de l'université, par la possibilité accrue de recours à des personnels précaires et par la modulation définie localement des salaires et des services ;
- la garantie d'un accès égalitaire à l'ensemble des formations sur l'ensemble du territoire et l'engagement à ne pas augmenter les droits d'inscription ;
- l'absence de numerus clausus à l'entrée de l'université.

En conséquence, les 3 conseils de l'université de Rouen demandent le retrait du projet de loi "portant organisation de la nouvelle université". L'élaboration et l'adoption d'une loi nécessitent l'ouverture d'un véritable débat sur les enjeux et les missions de l'enseignement supérieur. Le respect des principes du service public doit y être garanti, permettant l'accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur, le maintien des garanties statutaires des personnels et de la liberté académique en matière d'enseignement et de recherche.

Lyon

60 à 80 lyonnais ce mercredi midi au rassemblement devant la Préfecture du Rhône...

Une délégation reçue à 13h30

Présence FR3 et quelques journaux gratuits....Ce n'était qu'un début

Nantes

Motion votée par le CA du 6 juillet 2007

Pour : 25 ; Contre : 14 ; Abstention : 9

Le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes du 6 juillet ayant examiné le projet de loi « relatif aux libertés des universités », exprime la crainte que ce projet remette gravement en cause les missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment par :

- la remise en cause du caractère national des diplômes ;
- le recrutement de contractuels à la place d'emplois statutaires qui remet en cause le statut de la fonction publique ;
- le droit de veto des présidents d'université sur les recrutements ;
- le recrutement des enseignants-chercheurs et chercheurs par des comités de sélection nommés par le conseil d'administration ;
- la dévolution du patrimoine immobilier qui témoigne du désengagement de l'état ;
- la gouvernance de l'université sans démocratie réelle représentative des personnels, des étudiants et des secteurs disciplinaires.

En conséquence le CA exprime le vœu que ce projet de loi soit retiré.

Motion adoptée à l'unanimité moins 3 personnes (2 NPPV et 1 ABS) par l'Assemblée Générale de personnels de l'Université de Nantes réunie le 3 juillet 2007.

Le projet de loi « organisation de la nouvelle université » conduit à une concurrence exacerbée entre les universités et remet en cause les missions de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous nous prononçons contre la soit-disante autonomie des universités qui se manifeste notamment par :

- la remise en cause du caractère national des diplômes ;
- le recrutement de contractuels à la place d'emplois statutaires dans toutes les catégories et qui remet en cause le statut de la fonction publique ;
- le droit de véto des présidents d'université sur les recrutements ;
- le recrutement des enseignants-chercheurs et chercheurs par des comités de sélection nommés par le conseil d'administration ;
- la gestion immobilière laissée aux établissements qui entraînera un partenariat public/privé qui orientera les missions de l'université et de la recherche ;
- la gouvernance de l'université sans démocratie réelle représentative des personnels et des disciplines.

L'assemblée générale demande le retrait du projet de loi.

Elle demande la mise en place d'un collectif budgétaire pour la rentrée 2007 afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants et des personnels.

Nous adressons cette motion au conseil d'administration de l'université de Nantes, aux parlementaires de la Région, aux présidents des groupes et au ministère.

Saint Etienne

Malgré l'appel des personnels par la motion ci-dessous et après une heure de débats, le conseil d'administration de l'Université de Saint-Etienne n'a pas jugé opportun de prendre position contre le projet de loi.

MOTION

Les personnels de l'Université Jean Monnet - Saint Etienne réunis en Assemblée le 29 juin à l'appel des syndicats SDPREES-FO et FERC-Sup CGT, ont voté la motion suivante:

Non à la loi de gouvernance et d'autonomie des Universités !

Retrait immédiat du projet de loi !

Pour le maintien du service public national d'enseignement et de recherche,

Pour l'ouverture de vraies négociations sur nos revendications.

Ils font leur la conclusion de la motion adoptée le 22 juin par le CNESER :

« L'avenir des universités et de l'enseignement supérieur français vaut mieux qu'une loi bâclée en un mois. Alors que l'ensemble des acteurs souhaite engager des discussions pour renforcer les missions et améliorer la situation des universités, le gouvernement, en passant outre l'avis de la communauté universitaire, s'engage dans la continuité du gouvernement précédent. La construction de réponses aux besoins de la société, aux exigences portées par la communauté universitaire, nécessite l'abandon de ce texte et une tout autre loi élaborée selon une tout autre méthode. »

Ils appellent les autres organisations syndicales de l'Université Jean Monnet à souscrire à cette motion et à participer au rassemblement des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche de la région lyonnaise le mercredi 4 juillet à 12h devant la préfecture du Rhône.

Ils demandent aux divers représentants des personnels dans les conseils à les rejoindre et à se prononcer pour le retrait du texte de loi lors du conseil d'administration du lundi 2 juillet.

Motion AG Université du Maine (Le Mans)

Les personnels de l'Université du Maine, réunis en Assemblée Générale avec les organisations syndicales SNESUP FSU et SNPREEES-FO, considèrent que le Projet de loi sur les universités proposé par le Gouvernement représente un danger pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche, ouvrant la voie de manière insidieuse à la privatisation de l'enseignement supérieur avec toutes les conséquences que cela comporte pour les étudiants et les personnels. L'assemblée Générale considère ce texte comme inacceptable et inamendable. Elle appelle l'ensemble des personnels et des étudiants à refuser ce projet ministériel destructeur et exige son retrait immédiat.